

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 990

Artikel: Coopération au développement : un constat déprimant
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un constat déprimant

(pi) La riche Suisse fait piètre figure dans le domaine de l'aide publique au développement. Alors que les pays de l'OCDE lui consacrent en moyenne 0,35% de leur produit national brut (PNB), notre pays n'arrivait encore qu'à 0,31% en 1988. Il y a tout de même eu spectaculaire augmentation, puisque ce chiffre n'était que de 0,21% neuf ans auparavant. Les organisations d'entraide, pour leur part, souhaiteraient que les prestations de la Suisse rejoignent à moyen terme celles de la Communauté européenne, qui consacre à ce poste 0,5% de son PNB.

Dans l'immédiat, le Conseil fédéral entend bien rejoindre ses partenaires de l'OCDE; c'est en tout cas ce qu'il a laissé entendre dans son programme de législation paru en janvier 1988 et qu'il confirme dans un Message à l'appui d'une demande d'un crédit de programme de 840 millions de francs.

La Suisse s'est toujours montrée prudente dans ce domaine. Elle privilégie les aides bilatérales plutôt que multilatérales, ce qui lui permet de mieux contrôler l'utilisation de ses fonds; elle aide les nations les plus pauvres, seule manière, pour un petit pays, d'obtenir des résultats concrets avec des moyens limités. Ce souci de l'efficacité conduit le Conseil fédéral à régulièrement analyser la situation des pays en développement et à s'interroger sur le meilleur moyen d'intervenir. Il le fait à nouveau dans son dernier Message. Le diagnostic, comme celui de la Banque mondiale sur l'Afrique subsaharienne (DP 978), est déprimant.

Les constats

Il n'y a guère que les pays d'Asie qui continuent à bénéficier d'une augmentation de leur croissance économique moyenne; par contre, un très net tassement est perceptible depuis 1980 pour les pays d'Afrique et d'Amérique centrale. Depuis cette date, l'encours de la dette des pays d'Afrique subsaharienne a plus que doublé, passant de 50 milliards de dollars en 1981 à 109 milliards en 1987. Pour l'Amérique latine, les chiffres sont de 209 milliards de dollars en 1981 et 384 milliards en 1987. Et d'une manière générale, les pays endettés versent plus d'argent aux pays riches qu'il n'en reçoivent d'eux; si cette situation est acceptable pour les pays à revenu moyen, notamment ceux d'Asie, qui poursuivent ainsi une politique de rem-

boursement en vue d'une diminution du service de la dette, elle est particulièrement catastrophique pour les pays les plus pauvres. La plupart ont en effet vu le volume de leurs exportations stagner en même temps que les prix des matières premières dont ils sont producteurs diminuaient, provoquant une augmenta-

Le prix de la coopération

(pi) La Suisse a dépensé en 1988 840,8 millions de francs pour l'aide publique au développement, ce qui représente 3,2% des dépenses totales de la Confédération; les cantons et les communes lui consacraient pour leur part 16,7 millions de francs. Plus des trois quarts des dépenses de la Confédération se font sous forme d'aide bilatérale, et un peu moins d'un quart sous forme d'aide multilatérale. La Suisse aime bien entretenir «ses» pauvres...

La part de la Confédération comprend l'entier du budget de la Direction de la coopération technique et de l'aide humanitaire qui se monte pour 1990 à 794 millions de francs.

Le budget est divisé en deux secteurs: — La coopération au développement, dotée d'un peu moins de 598 millions de francs, dont dont 340 millions de contributions à des organisations internationales. Les projets propres de la Confédération disposent de 206 millions.

— L'aide humanitaire, dotée de 196 millions. La plus grande partie de cette somme est attribuée à des œuvres d'entraide internationale.

tion du déficit de la balance commerciale. Les transferts nets de capitaux — sans les capitaux en fuite — vers les pays industrialisés sont estimés à 29 milliards de dollars en 1986, à 38 milliards en 1987 et à 43 milliards en 1988. Quant au bilan commercial de la Suisse avec les pays en développement, il n'est guère plus réjouissant. De 1980 à 1988 en effet, leur part dans notre commerce extérieur a légèrement diminué, passant de 9,5 à 8,9% pour les importations et de 21,4 à 16,6% pour les exportations. Et la balance commerciale avec ces pays continue de nous être largement favorable, puisque nous avons importé en 1988 pour 6369 millions de francs alors que nous avons exporté chez eux pour 12'287 millions.

Les causes

Les pays riches ont leur part de responsabilité dans cette évolution. Ils ont en effet largement bénéficié des bas prix des produits de base et de l'énergie en provenance du tiers monde. Ils en ont profité pour moderniser leur appareil de production et pour surmonter des problèmes économiques et sociaux, mais ne se sont guère préoccupés de libéraliser leurs marchés, maintenant ainsi des barrières préjudiciables aux pauvres à la recherche de débouchés. Selon la Banque mondiale, le protectionnisme des pays industrialisés correspond pour les pays en développement à une réduction de leur revenu qui est deux fois plus importante que l'aide publique au développement accordée à ces mêmes pays. De plus, les nations riches ont mis en place, après le deuxième choc pétrolier, une politique économique restrictive qui a eu pour effet une hausse rapide des taux d'intérêt, encore accentuée par des déficits publics épongés par des emprunts sur les marchés financiers. Ces facteurs ont contribué à augmenter le prix du loyer de l'argent, donc à alourdir le fardeau de la dette du tiers monde.

Mais la responsabilité est partagée: la mauvaise gestion de certains gouvernements, l'entretien de services publics surdimensionnés, le subventionnement d'entreprises d'Etat déficitaires et inefficaces ne sont plus à décrire. C'est pourquoi les nouvelles aides sont désormais le plus souvent associées à des programmes d'ajustement structurel, destinés à redonner aux pays bénéficiaires des structures permettant une meilleure utilisation des fonds qu'il reçoivent.

Rassurant et impressionnant

(cfr) L'Institut universitaire d'études du développement vient de publier à Genève la dernière édition de l'*Annuaire Suisse - Tiers monde*. Un sujet brûlant pour cette année: la fuite des capitaux. Les vues diffèrent entre Hans Mast, proche des milieux bancaires et Tobias Bauer, chercheur du Fonds national pour la recherche scientifique. Comme on l'a dit dans notre dernier numéro, pour le premier le flux des capitaux en provenance du tiers monde vers la Suisse s'est élevé à 68 milliards de francs pour la période 1977-1987. Pour le second, ces flux porteraient sur 250 à 300 milliards soit 25 à 30% du total des capitaux en fuite. Heureusement, Guido Pult, professeur à l'Université de Neuchâtel les réconcilie. En effet, d'une part Mast ne prend pas en compte les titres détenus par des ressortissants du tiers monde ni les intérêts cumulés des fonds placés en Suisse. Bauer d'autre part a compté dans

son calcul toute l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, c'est-à-dire qu'il inclut des pays comme l'Afrique du Sud, le Japon et les pays pétroliers du Moyen-Orient pour lesquels les placements à l'étranger ne sont pas considérés comme des capitaux en fuite. Il comptabilise également les placements du secteur public. Seuls en fin de compte doivent être considérés les capitaux privés provenant de pays en développement déficitaires. En partant des deux études, Pult arrive finalement au chiffre de 170 à 200 milliards de francs suisses, soit 17 à 20% du total des capitaux en fuite en 1987. On est à la fois impressionné et rassuré: impressionné que ces montants soient si proches de celui de la dette (la dette à long terme des pays en développement atteignait 900 milliards de dollars en 1987), rassuré que pas plus de 20% se trouvent en Suisse.

Dans l'article suivant, Paolo Bernasconi

traite des capitaux d'origine illicite. Illégitime ne veut pas dire criminel. Pour les quatre auteurs, les capitaux d'origine criminelle, c'est-à-dire les revenus du trafic de la drogue, du trafic d'armes, de femmes et d'enfants, représentent une fraction minime des capitaux en fuite. Mais Bernasconi vient à point nous montrer que, même s'ils ne sont pas d'origine criminelle, ces capitaux ne sont pas pour autant arrivés en Suisse avec la bénédiction des gouvernements des pays exportateurs. Pult parle pudiquement de fuite pour des raisons économiques (inflation galopante, crainte de dévaluation), Bernasconi d'évasion fiscale. Dans la plupart des pays en développement, le contrôle des changes est très strict. La fuite des capitaux se fait donc par fausses factures, par pots de vin versés par les fournisseurs sur un compte bancaire bien à l'abri loin des fluctuations réelles et possibles de la monnaie nationale. L'ancien procureur du Sottoceneri montre dans tous les détails que la Suisse est à la pointe de la lutte contre les capitaux d'origine criminelle mais que par contre notre pays n'est pas très porté sur l'entraide judiciaire en matière d'évasion fiscale. Et pourtant, quand on pense à l'endettement du tiers monde et ce qu'il entraîne pour les populations concernées, on s'étonne que nos autorités n'y prêtent pas plus d'attention, alors même qu'elles consacrent des sommes importantes à pallier les déficits des balances des paiements de ces pays. Un des facteurs qui rend la lutte contre les capitaux en fuite difficile, c'est l'utilisation des groupes financiers anonymes. Les banques sont très exigeantes sur les renseignements à donner par une société emprunteuse sur ses propriétaires véritables et ses activités. Pourquoi ne pourraient-elles pas en exiger autant des sociétés qui veulent placer leur argent en Suisse? On se demande aussi pourquoi si peu de gouvernements poursuivent leurs ressortissants pour évasion fiscale et pourquoi certaines demandes d'entraide judiciaire en matière de capitaux en fuite se sont enlisées (Shah d'Iran, Somoza par exemple). N'oublions pas que les montants en jeu sont considérables. Des pressions sont donc possibles. Dans cette situation, on serait bien en peine de dire qui tient le couteau par le manche. ■

Les remèdes

Une amélioration de la situation passe aussi bien par des changements chez les pauvres (une meilleure gestion et des mesures politiques et économiques visant à redonner confiance aux investisseurs et à éviter la fuite des capitaux) que chez les riches, qui doivent absolument libéraliser leurs marchés nationaux, diminuer leurs standards de qualité sur certains produits et assainir leurs finances publiques pour restreindre la pression sur les marchés financiers. La fuite des capitaux est également montrée du doigt; et les pays industrialisés sont priés de «renforcer leurs efforts visant à combattre la fuite des capitaux, par l'application stricte de la clause de diligence et par une entraide judiciaire internationale efficace». Une petite phrase à méditer à la lumière de l'action réelle de la Suisse dans ces domaines (lire l'article ci-dessus).

Il faut donc viser un certain équilibre des sacrifices demandés aux débiteurs et aux créanciers, en accord avec le fameux plan Brady, tant il est vrai que pour faire une dette, il faut être au moins deux: un mauvais payeur et un mauvais prêteur. Les banques privées doivent donc accepter de passer par pertes et

profite une partie des créances qu'elles détiennent et dont les risques sont couverts par des provisions presque équivalentes.

La participation suisse

C'est sur la base de ces constats et de ces réflexions que la Confédération entend engager, sur plusieurs années, la somme de 840 millions de francs. Il faut noter l'attribution de 90 millions au titre de compensation pour pertes de recettes d'exportation sur des produits de base dont les prix ont chuté, de 200 millions comme aide à la balance des paiements et de 100 millions pour des mesures de désendettement. Finalement, une bonne partie de cet argent ne quittera pas la Suisse, notamment s'il sert à acheter du matériel dans notre pays ou à effacer des dettes contractées en Suisse.

A défaut d'être aussi généreuse que ce que lui permettrait sa position au classement des nations riches de la planète, la Suisse a au moins le mérite de dresser des tableaux réalistes de la situation, sans esquiver la responsabilité, qui est grande, des pays riches dans l'appauvrissement de certaines nations. Reste à faire correspondre le poids de la bourse à la rigueur du constat. ■

Annuaire Suisse - Tiers monde 1990, 414 pages, 25 francs. IUED, 24, rue Rotschild, 1211 Genève 21. Tél. 022/731 59 40.